

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 92 (1989)

Artikel: De l'Ancien Régime à la Révolution dans l'Evêché de Bâle
Autor: Erard, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'Ancien Régime à la Révolution dans l'Evêché de Bâle

Causerie faite à l'assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation,
le 29 avril 1989, à Delémont,

par Victor Erard

1. INTRODUCTION

La Révolution française embrasse une masse de faits historiques et d'idées propre à décourager les meilleures volontés.

Aux archives de l'Hôtel de Gléresse, à Porrentruy, pour l'ancien Evêché de Bâle, cette période compte quelque 1250 dossiers et publications. Un monde!

Je mettrai l'accent sur quelques idées, quelques faits, quelques hommes, et c'est déjà beaucoup. Pour plus de détails, je vous renvoie aux classiques de l'histoire jurassienne.

Un rappel liminaire s'impose ici. Il y a plusieurs révolutions dans la RÉVOLUTION:

— celle de 1789 était constitutionnelle. Elle aboutit à la première constitution française de 1791, qui s'ouvre sur *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. C'est la révolution libérale, girondine, bourgeoise; celle des grands principes libéraux; celle de l'esprit et de l'argent.

— La révolution de 1793 sera jacobine, égalitaire, sociale mais pas du tout socialiste, et même religieuse! C'est l'époque de la Convention (1792-1795). Temps de dictature politique et économique, et de guerre.

Chacune de ces deux révolutions avait un état d'esprit particulier. En 1789, on exaltait *la liberté, l'égalité, la propriété*. En 1793, on parle *liberté, égalité, fraternité*.

Je rappelle, pour mémoire, les étapes de la Révolution: Etats généraux - Assemblée nationale - Législative - Convention - Directoire - Consulat - Empire.

Aux Etats généraux de 1789, à Versailles, *Jean-Baptiste Gobel* de Thann, suffragant du prince-évêque de Bâle, évêque de Lydda in partibus infidelium, représentait le clergé de Haute-Alsace, qui faisait partie du diocèse de Bâle. Il a donc été aux premières loges de la Révolution. Jean-Baptiste Gobel vivait à Porrentruy.

En 1792, la Législative, à majorité girondine, menée par Brissot, était vidée de son autorité par les dissensions. Pour des raisons très controversées, elle déclara la guerre à l'Autriche, mais laissa le soin de la mener à l'assemblée suivante, la *Convention* (1792-1795).

Toute guerre appelle la dictature.

C'est sous la *Convention* que l'ancien Evêché de Bâle fut rattaché à la France. Mais, attention! rien ne naît de rien, ni dans l'ordre de la vie ni dans l'ordre historique.

LA BOURGEOISIE

A Porrentruy, à Delémont, à Bienne, en Erguel, la bourgeoisie locale caressait un vieil objectif: le pouvoir politique!

Le commerce, l'argent, les idées: c'est la chaîne de l'Histoire, les exemples abondent.

Sans doute, villes, vallées, régions avaient leurs libertés locales, leurs chartes. Il y avait aussi, très relativement, *des Etats de l'Evêché*. C'était un organe consultatif que le prince-évêque de Bâle convoquait quand il le jugeait bon, et ça n'était plus arrivé depuis 1752. A dire vrai, la Cour de Porrentruy redoutait l'assemblée des Etats de l'Evêché qui tendaient à devenir un pouvoir délibérant, ce qui eût entraîné le partage de la souveraineté sur la principauté.

La Cour en avait fait l'expérience vers 1731, face à la bourgeoisie. Le prince-évêque de Bâle avait ses hommes dans toutes les villes et dans tous les bailliages. Les maires étaient nommés par lui.

A Porrentruy dans le *Magistrat* siégeaient en 1790, Ignace de Schönau, châtelain de la ville et membre du Conseil intime de son Altesse, ainsi que Joseph Raspieler, conseiller aulique et prévôt de la ville. La Bourgeoisie avait son organisation propre et une large place au *Magistrat*.

L'aspiration de la bourgeoisie au pouvoir politique augmentait avec l'argent. C'était vrai à Paris, à Bâle, à Porrentruy et ailleurs. La tête de la révolte en Ajoie vers 1730 n'était pas Pierre Péquignat, chef paysan, mais *Jean-Georges Bruat*, un bourgeois de Porrentruy, avocat, docteur en droit, parlant français, allemand, latin, patois. Dans un document fondamental de 1731, il lie directement le pouvoir politique à la contribution fiscale. Voilà un raisonnement qui annonce déjà la bourgeoisie d'argent de 1830. C'est une évidence, les idées circulent avec les marchandises, par-dessus les frontières!

2. SOUS L'ÉGIDE DE LA FRANCE

Au XVIII^e siècle, l'Europe vivait sous l'égide intellectuelle de la France, sous son manteau. Elle était la grande puissance de l'esprit. La langue française dominait la culture et la diplomatie. Frédéric II, roi de Prusse, écrivait en français. L'Académie de Berlin mit au concours, un sujet suffisamment explicite: « De l'universalité

de la langue française». Et c'est le brillant écrivain Rivarol qui l'emporta; Rivarol, qui collaborera à cette terrible feuille contre-révolutionnaire, «Les Actes des Apôtres».

En 1772, l'Encyclopédie est achevée; c'est certainement l'œuvre la plus extraordinaire que l'Humanité ait produite, à la gloire de l'esprit humain et des métiers.

En 1776, Jefferson écrit la fameuse déclaration américaine — «Les hommes ont droit au bonheur»!

Et en 1778, Rousseau et Voltaire meurent.

Paradoxalement, tandis que les grands principes du libéralisme devenaient réalité en Amérique, on livrait encore les œuvres de Rousseau au bourreau, en Europe. On sait que La Fayette, Custine et beaucoup d'autres ont participé à la guerre d'indépendance des Etats-Unis. L'exemple est toujours contagieux.

Les idées nouvelles ont pénétré jusqu'à Porrentruy. L'avocat-général François, qui chaperonnait le jeune Berbier envoyé par le prince-évêque de Bâle à l'Ecole royale de médecine vétérinaire d'Alfort, pria ce jeune homme de lui procurer des ouvrages dont la vente était interdite à Paris. Le docteur Nicolas Godin, médecin à la Cour du prince-évêque, note vers 1760 que le peuple de l'Evêché aime son prince, mais qu'il rêve d'un gouvernement à la manière des cantons suisses. Qui pouvait rêver ainsi, en Ajoie? A coup sûr les bourgeois, parce que le paysan suisse n'avait aucun droit politique à l'époque. Et surtout, n'oublions pas que, jusqu'en 1780, l'Ajoie faisait partie (hormis la Baroche), de l'évêché de Besançon, et jusqu'à la Révolution, l'autorité spirituelle du prince-évêque de Bâle s'étendait jusqu'à Sélestat. Ce qui explique la présence de Jean-Baptiste Gobel, suffragant de l'évêque de Bâle aux Etats généraux, à Versailles. Au XVIII^e siècle, l'Ajoie comptait par conséquent beaucoup d'ecclésiastiques d'origine bourguignonne ou alsacienne, ou formés à Besançon. A quoi il faut ajouter les traités de 1739 et de 1780 qui ouvraient la période française dans la politique des prince-évêques de Bâle. Ces grands administrateurs de la Cour de Porrentruy, Decker, Humbert et le grand architecte Pierre-François Paris étaient Alsaciens ou Bisontins. Bref, l'Ajoie vivait et pensait sous l'égide de la France. Même le merveilleux abbé Nicolas de Luce, qui créa en 1772 le collège de Bellelay, descendait d'une famille venue en Ajoie à la guerre de Trente ans. Je pourrais développer cette thèse bien davantage.

3. LES DOLÉANCES DU PAYS EN 1790

Un bref rappel historique s'impose ici. Que voulaient ces deux chefs paysans, *Pierre Péquignat* de Courgenay et *Joseph Aubry* du Noirmont en 1730? Avant toute chose, la propriété de la terre. Presque toutes les belles métairies de l'Evêché de Bâle appartenaient à des bourgeois (médecins, avocats, notaires, négociants) de

Delémont, Soleure, Bienne, Porrentruy, etc., ou à des corporations religieuses (collège des Jésuites, couvent de Bellelay ou de Lucelle, Ursulines, Annonciades, etc.) ou à des aristocrates (de Luce, von Roll) ou au Prince.

En ce qui concerne les corporations religieuses, au cours des siècles leurs biens-fonds se sont agrandis du fait de la mainmorte. Etant des personnes morales, elles échappaient aux partages qui accompagnent les successions, et leurs biens-fonds devenaient de fait inaliénables. Le fisc n'y trouvait pas son affaire; il y a même des ordonnances de J.-C. de Reinach interdisant aux corporations religieuses d'acquérir de nouveaux domaines.

La plupart des objets de désaccord entre le prince-évêque de Bâle et ses sujets, au moment de la Révolution, venaient du fond des temps, et plus spécialement de la guerre de Trente ans (1618-1648). Longtemps avant la Révolution, les ordonnances des prince-évêques ne cessent de menacer les braconniers, les paysans qui saccaagent les forêts, les pêcheurs sauvages, etc. Jamais l'Etat d'aujourd'hui n'aurait le centième de la patience qu'ont eue les princes-évêques.

En 1730, les Francs-Montagnards contestaient au Prince l'accise, la dîme du lin, la régale de la chasse et du sel, toute fiscalité nouvelle. Bref, ils contestaient tout! Et le fait que Pierre Péquignat ait laissé sa tête dans l'aventure, en 1740, n'a pas changé les choses d'un iota. Pour remettre de l'ordre dans l'Evêché, le prince-évêque avait tenté de réorganiser l'administration de sa principauté. Il avait promulgué les fameuses *ordonnances de 1726*. Ce que les paysans ont appelé «la nouvelle gérie!» C'était une œuvre de centralisation.

Les bourgeois, qui guettaient le pouvoir politique, mettaient leur espoir dans *l'assemblée des Etats de l'Evêché*. La *Sentence impériale du 10 janvier 1736* avait justifié toutes les ordonnances du prince-évêque, mais ne fermait pas la porte à tout arrangement, notamment au sujet de la *convocation des Etats* ou concernant les *dégâts causés par le gros gibier aux cultures*. On perçoit dans la sentence impériale de 1736, ce que voulaient les bourgeois: convoquer les Etats quand ils le jugeraient nécessaire; fixer librement les objets de l'ordre du jour; s'ingérer dans les comptes de l'Etat, etc. Ils avaient l'appétit politique que donne l'argent.

Le cahier des doléances qui est au cœur des revendications de 1790 (cinquante-quatre ans après l'exécution de Pierre Péquignat) s'intitule «*Travail du Comité de la Commune de Porrentruy*».

Il a été rédigé par l'abbé *Antoine Lémane* de Porrentruy. C'est le travail d'un bourgeois lettré, nourri des idées des philosophes. Il contient toute la vie du pays et a servi de catalyseur aux communautés paysannes d'Ajoie, et déclenché le flot immémorial des griefs, exactement comme en 1731.

Entre 1731 et 1790, la continuité est directe, évidente et profonde. Il ne faut pas couper 1790 de ses racines!

4. LE COMITÉ DE LA COMMUNE DE PORRENTRUY

Il était formé de deux représentants de chacun des quatre corps de métiers (les gagneurs, les marchands, les tisserands, les cordonniers): des Chariatte, Vautrety, Nicol, Theubet et Buthod, notaire. Une bourgeoisie d'artisans. En eux, l'esprit et la main se sont associés presque instinctivement.

La bourgeoisie d'administration, rompue aux affaires, les Scheppelin, les Raspieler, les Migy, les Nizole et d'autres, était du côté de la Cour, en attendant du moins.

L'abbé *Antoine Lémane* présidait le Comité. Plus j'avance dans mes recherches, plus je m'interroge sur cet homme: angélique, machiavélique? Prophétique pour les uns, brouillon pour d'autres, il était l'idole des paysans, leur lumière.

L'abbé Lémane passa près d'un mois à Besançon pour suivre l'impression du *Travail du Comité de la Commune de Porrentruy*. Cent cinquante-deux pages.

Raspieler, conseiller aulique et prévôt de la ville, fit rapport à Son Altesse sur le retour de Lémane, de Besançon. C'est une page d'anthologie! Les Ajoulots sont allés «au devant de leur sauveur» jusqu'au pont de Roide. En Ajoie, des hommes postés annonçaient son arrivée à coups de fusil. Et l'on m'a dit, poursuit Raspieler (je cite) «que les femmes se prosternaient à son passage, soit pour demander sa sainte bénédiction, soit pour lui témoigner leur pieuse vénération».

Les portes de la ville ayant été ouvertes, la voiture de l'abbé Lémane entra en ville «bride abattue», en criant «Vive le tiers Etat, ce qui fut répété par la populace de la rue, populace la plupart composée de servantes et de polissons».

L'abbé Lémane étant arrivé devant sa maison (je cite Raspieler), «on lui baisa la main, à ce qu'on m'a dit». Et le prévôt d'expliquer que le Comité de la ville avait fait escorter Lémane «par des paisans à cheval et armés», parce que le bruit courait qu'il serait assassiné.

Raspieler termine le rapport fait à son Altesse sur ces mots: «*Lisés le Travail du Comité de la Commune — quel poison!*»

Cette scène extraordinaire du retour de l'abbé Lémane m'en rappelle une autre: le retour triomphal de Xavier Stockmar, en 1846. L'Histoire, vraiment, a un côté litannique.

Que demandaient en substance les corps de métier de Porrentruy en 1790? Des choses simples et vieilles, mais devenues explosives:

- la convocation des Etats du pays, qui n'avaient plus été réunis depuis 1752, depuis trente-huit ans;
- la liquidation de la dette publique, question qui touchait naturellement à la Caisse des Etats;
- la protection des campagnes contre les déprédations du gros gibier.

C'étaient les trois *idées fortes*. Mais à Porrentruy comme à Delémont, les bourgeois n'étaient qu'une minorité impuissante, comme en 1731. La masse populaire et l'action étaient rurales, paysannes.

Le *Comité de la Commune de Porrentruy* le comprit d'emblée et s'appliqua à élargir le cercle des revendications à toute l'Ajoie. Pas d'efficacité sans échanges d'idées. D'instinct, comme en 1730, on s'assemble sans autorisation, on se lie par serment, on convoque les députés des communautés villageoises «sur l'Hôtel de Ville de Porrentruy» pour les instruire. Autant de démarches illégales, faites sans l'autorisation de S.A. ou de ses officiers. C'était l'engrenage historique de la révolte.

Raspieler, prévôt de la ville, dénonce énergiquement *cette coalition de la bourgeoisie avec les communautés villageoises*. Il écrit au Prince que cette coalition «fait et fera Epoque dans l'Histoire» et qu'il suffira d'une étincelle «pour allumer la torche de la sédition». Assurément, le prévôt Raspieler est un analyste pénétrant. Un voyageur étranger visitant l'Ajoie en 1740 remarquait que *tout y finit en chansons*.

Effectivement, en 1790, la rue chantait. Mais ça ne rassurait pas le prévôt qui envoya au Prince *une chanson faite à Alle*; treize couplets. «Sans doute, dit-il à Son Altesse, une chanson n'est rien, cependant dans tous les lieux et dans les siècles les plus reculés on a recours aux fragments de chansons pour apprendre à connaître les mœurs et les caractères particuliers des Nations.» Ce qui inquiétait Raspieler, c'est que cette chanson, «a été chantée par 5 à 6 jeunes paysans (...) lesquels descendant le long de la grande rue entonnaient à gorge déployée, des massues sur l'épaule».

Vous imaginez la scène: des jeunes paysans descendant la Grand-Rue de Porrentruy, massue à l'épaule. Mais attention, de telles scènes n'étaient pas rares en 1730, ni plus tard en 1830!

Il y a une dynamique révolutionnaire et une force satirique redoutables dans la chanson populaire, surtout dans la chanson patoise, qui exprime ce qu'il y a d'indicible dans l'âme paysanne! Là encore, l'Histoire dessine les lignes de vie.

La veille de cette scène qui date du 31 janvier 1791, l'abbé Lémane écrivait au promoteur Voisard de l'Officialité, parlant de S.A.: «Le Prince que j'aime et que j'adore...».

Reçu à la Cour avec le Comité de la Commune de Porrentruy, Lémane fit un discours impeccable, édifiant, mais il avait pris la précaution de l'écrire. Je m'interrogeais encore sur cet homme à la lecture de son discours: sainteté, pureté, ruse absolue? Bizarrement, je vais retrouver les mêmes protestations d'amour, dans des termes identiques, sous la plume de Liomin, maire de Saint-Imier, autre tête chaude de la Révolution, mais en Erguel.

5. LES ÉTATS DU PAYS

En 1790, on sentait venir la guerre entre l'Europe et la Révolution. Le *Comité de la Commune de Porrentruy* s'inquiétait de la *sûreté de l'Evêché*. « Y aura-t-il la guerre entre la France et l'Autriche? », demande-t-il le 26 septembre déjà, dans un imprimé adressé aux trois ordres des Etats. Et il considérait comme « impolitique » de négliger le renouvellement du traité en 1780, conclu entre le prince-évêque de Bâle et la France. Il y voyait une question d'intérêt public, à régler par une assemblée générale des Etats de l'Evêché, avec la dette publique et la situation des agriculteurs grevés d'entraves diverses.

A l'article des doléances générales du pays, le *Travail du Comité de la Commune de Porrentruy* met fortement l'accent sur les difficultés de l'agriculture :

Article XIX: « L'agriculture est la première et la principale ressource de notre pays; pourquoi est-elle en si mauvais état? Pourquoi si découragée? Messieurs, c'est qu'on y met trop d'entraves qui la grevent et qu'au moins indirectement on opprime les laboureurs, cette honorable classe de citoyens. »

...

Article XX: « Oui, que de capitalistes qui n'ont point de patriotisme! » Il y a là, à une époque exclusivement agraire de l'Histoire, un souffle moderne.

Depuis longtemps le Comité de Porrentruy essayait d'obtenir la convocation des Etats de l'Evêché. Mais la Cour, éclairée par la haute bourgeoisie administrative, avait conscience que ces démarches cachaient l'espoir révolutionnaire de faire de l'*Assemblée des Etats du pays* — corps consultatif — un vrai *parlement délibérant* sur les problèmes de l'Evêché. Fidèle Ignace Joseph Scheppelin, conseiller aulique et procureur général, dévoué corps et âme à la Cour, ne cesse de dénoncer ce risque. Quand les Etats généraux de Versailles se sont proclamés *Assemblée nationale*, ils ont fait une première révolution et arraché la souveraineté à Louis XVI. Le procureur général Scheppelin, juriste rigoureux, ne s'y trompait pas.

Vox populi, vox Dei, avait dit Rousseau. Cette formule est devenue si banale que l'on n'en perçoit plus la portée révolutionnaire. C'est la voix du peuple qui est la voix de Dieu, en politique.

La Cour de Porrentruy n'envisageait la convocation de l'assemblée des Etats du pays que sur la base du *Directoire de 1744* qui en avait défini les modalités. A quoi le Comité de la Commune de Porrentruy opposait la *Sentence impériale de 1736* qui, quoique sévère pour les prétentions politiques de la bourgeoisie, prenait en considération le « vœu général » du pays, et prévoyait des dispositions contre les déprédations causées par le gros gibier. Le *Directoire de 1744* s'inscrit dans une reprise en main, après l'exécution de Pierre Péquignat en 1740. Deux ans plus tôt, les troubles survenus en Erguel avaient conduit le prince à promulguer pour ce bailliage la *Déclaration souveraine de 1742*, une pièce très stricte mise au point par

Mestrezat, ancien bailli d'Erguel, ancien pasteur à Tramelan, réfugié à la Cour de Porrentruy; une main de fer. Or, en 1790, tandis que le Comité de la Commune de Porrentruy s'en prenait au *Directoire de 1744*, dont il rejetait 56 articles sur 58, Liomin, avocat, maire de Saint-Imier, et l'assemblée du pays d'Erguel s'en prenaient aux obligations imposées par la *Déclaration souveraine de 1742* et aux abus scandaleux introduits par le bailli Imer de Courtelary, dans l'administration.

La Cour de Porrentruy acquiesça enfin, mais les Etats du pays s'assemblèrent sous la protection des baïonnettes autrichiennes, le 16 mai 1791. Cette tactique est sortie en droite ligne du cerveau de Scheppelin, procureur général. Le prince Joseph de Roggenbach ouvrit la séance par un discours en allemand. Détail significatif, après avoir réfuté les arguments de Rengguer, les Etats modifièrent le *Directoire de 1744*, pour le mettre en accord avec la sentence impériale de 1736.

6. UNE LITTÉRATURE DE COMBAT

La Cour de Porrentruy vivait et s'amusait sur cette poudrière, si l'on en croit les *Mémoires d'Antoine-Léonce Kuhn*, secrétaire de l'Officialité, plus connu comme musicien. J'ai ici la photocopie d'un tableau des dîmes dues à Son Altesse par les vallées de Delémont et de Moutier-Grandval; le scribe a préparé d'avance le registre pour les années allant de 1771... à 1830. Voilà un fonctionnaire qui n'avait ni bon œil ni bonne oreille, car l'effervescence était partout: *chansons, lettres anonymes au baron de Roggenbach*, président du Conseil intime de Son Altesse, *maisonnettes de jardin incendiées hors des murailles, vitres brisées à coups de cailloux chez les partisans du Prince*, etc. Tout aurait dû alarmer la Cour. L'une des lettres anonymes adressées au baron de Roggenbach parle «de cette liberté que nous apportons en naissant». Et l'auteur de ricaner sur la comédie qui devait se jouer ce soir-là chez M. de Roggenbach... «La comédie est trop peu de chose, nous vous régalerons d'un opéra en plusieurs actes.»

Dans une autre lettre, il fait un pas de plus: «C'est un Démocrate qui vous parle, nous sommes les plus forts, ainsi à la gloire de la victoire, vive le tiers Etat, et au diable la noblesse.»

Ces lettres contiennent des attaques grossières contre les officiers de S.A.; contre Billieux, dont le père «a vendu nos beaux droits pour faire sa cour à plusieurs Princes»; contre Scheppelin, «ce coquin de Procureur général, qui mérite la lanterne»; contre Raspieler «le prévôt, qui est l'excrément des hommes», et Quiquerez, ce monstre, ce bouvier parvenu».

Toute une littérature de combat fait son apparition, traquée précisément par Raspieler. Pierre-Joseph Crétin, de Soulce, boulanger et bouchon, bourgeois de Porrentruy, fut arrêté parce qu'il vendait un dialogue intitulé:

«L'Ajoulot et le Franc-Montagnard» et une «Adresse à tous les bons patriotes de la Montagne des Bois»,

œuvres attribuées à son corps défendant, à l'abbé Zéphirin Copin, curé du Noirmont, autre figure d'ecclésiastique révolutionnaire. Dans le Dialogue, le Prince est «le tiran du peuple». Les officiers de Son Altesse (ecclésiastiques ou séculiers) sont l'objet de sarcasmes injurieux. A la lecture de ces textes, Scheppelin, procureur général, qualifie l'auteur d'infâme et conclut : «Le monstre n'est jamais étouffé avec plus de succès que dans sa naissance.» L'arrestation de Pierre-Joseph Crétin suscita une chanson patoise. Voici la 6^e strophe :

«Malheur, si an conya stû que y'e fait botai lai main dechû, car e ne fape manquai de l'anvÿ an l'eternitai.»

Tous ces écrits, répandus souvent de nuit, ont en commun *la terminologie de 1789*. On y parle de «cette liberté que nous apportons en naissant», des droits de l'homme et du citoyen. On y dit que «la loi ne peut émaner que d'une volonté générale»; que le bonheur du peuple «doit toujours faire la loi suprême pour les gouvernements»; que si S.A. persiste à refuser la tenue des Etats du pays, les députés suivront l'avis de leurs «commettants», etc.

Et déjà l'assemblée des Etats du pays est qualifiée d'«*assemblée nationale*». Quant à la CHASSE, cet ulcère du peuple (qui est l'objet d'un grief immémorial et collectif), on entend conclure avec Son Altesse *un traité «pour et au nom de la Nation»*.

Il y avait aussi dans la tête révolutionnaire et bourgeoise de l'abbé Lémane une intention éducative déjà évidente en 1730 et qu'on retrouvera en 1830. On la perçoit nettement dans un imprimé anonyme intitulé «*Avis aux vertueux citoyens des Etats de l'Evêché de Bâle sur l'organisation de leur prochaine assemblée générale*». Vous allez choisir des Députés, lit-on par exemple : ne choisissez «point d'adulateurs, point de fourbes, point de traîtres, point de ces êtres vils capables de vendre leur âme et leur patrie». Et il ajoute ce mot surprenant : voilà la manière «à l'Anglaise». L'auteur s'emploie à dissiper les craintes : «Ah ! ne craignez rien, honorable TIERS-ÉTAT, trente contre dix ; ou vingt-huit contre douze ; oh ! la belle proportion !» On est ici chez Sieyès ! Tout ça suivi d'une signature savoureuse d'ironie : «Vos très affectionnées les Communes de Londres». Je ne puis m'empêcher de rapprocher cet «Avis» du *Petit catéchisme du citoyen* et de *l'électeur des bailliages du Jura*, rédigé par François-Joseph Vautrety en 1830.

Passant aux actes, les membres du Comité de la Commune de Porrentruy partirent en mission à travers le pays, afin de tirer les communautés villageoises de leur torpeur. Cette ouverture d'esprit suscita *la coalition ville-campagne que Raspieler dénonçait*.

7. FERMENTATION EN ERGUEL

Une même fermentation révolutionnaire s'était emparée de l'Erguel et de la ville de Bienne. Ici, l'objectif politique immédiat n'était pas le même qu'à Porrentruy, mais c'est aussi de liberté et d'indépendance qu'il s'agissait. Alors que le Comité de Porrentruy demandait la convocation des Etats de l'Evêché et rejetait le Directoire de 1744, l'Erguel brandissait la Franchise de 1556 pour l'opposer à la *Déclaration souveraine de 1742*.

Il y avait eu des troubles sérieux en Erguel en 1730. Rappelez-vous le nom d'André Jaquet, notaire et aubergiste à Saint-Imier. Et voilà que l'effervescence repart en 1790.

Le bailli Samuel Imer l'explique à sa manière: «Le commerce d'horlogerie qui avait fleuri dans ce Pays, avait donné lieu à une circulation de sujets qui voyageaient dans l'étranger, et d'étrangers particulièrement genevois et valenginois, souvent gens de petite trempe, qui venoient habiter dans ce Pays et qui de part et d'autre ont introduit le libertinage et avec la corruption des mœurs, des demi lumières qui ont sensiblement accoutumé le Peuple à raisonner sur les affaires politiques.» (Courtelary, le 28 juin 1790). Samuel Imer se plaint de «ces maudites feuilles publiques incendiaires» et des *clubs* ou *sociétés* qui se sont formés à Bienne, à Saint-Imier, à Villeret et qui sont en échange permanent de correspondance. L'idée du bailli Samuel Imer est d'éviter *toute assemblée des sujets, soit en communauté, soit en paroisse et «principalement en assemblée du Pays»*. Voilà qui révèle d'un côté l'état d'esprit de la Cour, de l'autre une situation générale qui se détériore. A Porrentruy le Prince s'obstine à refuser l'assemblée des Etats de l'Evêché, en Erguel, le bailli Imer redoute les assemblées du Pays.

Il y avait ici, à la tête du mouvement, un homme qui en imposait, *Théodore Frédéric Louis Liomin*, avocat à la Cour, maire de Saint-Imier. Il avait la rigueur d'Antoine Rengguer dans l'argumentation, la souplesse de l'abbé Lémane vis-à-vis de la Cour. Comme Rengguer, il était accusé de dictature. Mis à part les griefs immémoriaux, la querelle est née de la discussion sur le *Règlement militaire*. De là, on s'en prend à la *Déclaration souveraine de 1742*, aux charges consécutives à la construction de la grande route, aux problèmes posés par le titre de l'or et de l'argent dans l'horlogerie, aux procédés abusifs du bailli Samuel Imer pour augmenter les revenus de son Office («Adresse de Liomin à S.A., Sonvillier le 15 juillet 1790»).

Le bailli poussait la chose un peu loin. Dans son rapport sur l'assemblée du Pays du 13 juillet 1790, Liomin l'accuse d'accepter «dans le village de Courtelary, des coureuses étrangères pour faire leurs couches sous sa protection, moyennant une rétribution de six à douze louis d'or par soir, ce qui déshonore l'Erguel».

Dans les assemblées du Pays, «les épithètes les plus grossières» étaient lancées contre les maires, contre la Justice de Courtelary, etc. Le maire David Louis Belri-

chard, de Courtelary, attaqué par les mutins de l'endroit, n'osait plus sortir de sa maison. Violence des uns et des autres: un pamphlétaire attaqua Liomin avec une telle brutalité que je n'ose pas citer la strophe incriminée.

L'assemblée du Pays se tint le 17 décembre 1792 au temple de Courtelary. On y développa les thèses nouvelles sur l'égalité de droit entre les hommes, en affirmant qu'il ne pouvait y avoir en Erguel d'autre autorité «que celle du Peuple entier». Colère de notre pamphlétaire contre les pasteurs:

«Le 17 décembre 1792, on a vu cette assemblée de gueux
Aller tous en diligence souiller ce saint temple,
Au son de la musique militaire, cette bande de révolutionnaire
[Précédés?] de Himmely et de Cunier, etc. (AAEB J/3/11 987.)

Sur Théodore Frédéric Louis Liomin, comme sur l'abbé Antoine Lémane, on peut s'interroger. Ecrivant au prince-évêque de Roggenbach, il proteste de l'affection du peuple de l'Erguel: «Non Monseigneur, il adore son Souverain, ce Peuple qu'on calomnie si lâchement; il respecte tout ce qui en émane.» Le tout écrit avec une qualité littéraire qui surprend!

8. LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'AUTRICHE

L'ancien Evêché de Bâle n'avait pas d'armée ni de force capable de mater une révolte. Comme en 1730, le prince-évêque s'adressa aux cantons suisses voisins, Bâle, Soleure et Berne. Il n'en obtint que des délégations. Les Suisses séjournèrent au château pendant un mois et demi faisant bonne chère. Résultat: aucun, si ce n'est une chose qui fait mal, — ils compromirent et corrompirent peut-être l'abbé Lémane qui eut avec eux plusieurs entrevues (au Château, à la bibliothèque des Capucins, chez M. de Roggenbach). Leur tactique mielleuse réussit si bien que l'abbé Lémane leur remit des documents capitaux pour le *Comité de la Commune de Porrentruy*. Le bruit s'en répandit bientôt. Ce fut la colère en ville et la consternation dans les campagnes. Cet homme qui était l'idole des paysans, devint un objet d'exécration. Il ne sera pas à l'assemblée de la République de la Rauracie.

C'est l'Empereur qui vint au secours du prince-évêque. Cinq cents soldats allemands cantonnés dans la région de Fribourg-en-Brisgau arrivèrent à marche forcée le 20 mars 1791, un dimanche, veille de la foire de Porrentruy. Et la terreur blanche se répandit dans le pays. Les abbés Lémane et Copin furent incarcérés au Château; la tête de Rengguer mise à prix. Les patriotes les plus compromis s'enfuirent à Delle. L'assemblée des Etats du pays pouvait dès lors avoir lieu, sans risque pour le Pouvoir. Mais le 21 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche. Dès lors, la

présence de troupes autrichiennes en Ajoie constituait une menace immédiate pour la France, et nettement contraire à l'article 3 du traité conclu avec l'Evêché de Bâle en 1780. Cet article prenait tout à coup une force exceptionnelle.

Depuis une année, Joseph Antoine Rengguer, réfugié à Paris, et Jean-Baptiste Gobel, membre de l'Assemblée nationale et archevêque de Paris, ne cessaient de dénoncer la présence autrichienne dans le Porrentruy à l'Assemblée et aux Jacobins et de demander l'occupation des gorges et passages du Jura par la France.

En 1791 déjà, mesurant le risque que constituait cette présence de 500 soldats autrichiens dans l'Evêché vis-à-vis de la France, le Comité de Porrentruy avait suggéré au prince-évêque de demander à celle-ci un nombre égal de soldats français. Ces soldats agiraient avec l'aide et les conseils des députés suisses.

Il y avait là l'idée louable d'assurer l'indépendance de l'Evêché, mais la Cour avait fait appel aux soldats de l'Empire pour une autre raison. La guerre entre la Révolution et l'Autriche déclarée, les troupes françaises entrèrent dans l'Evêché au nom du traité de 1780. Elles pénétrèrent en Ajoie par Réchésy, la nuit du 29 au 30 avril 1792. Le prince-évêque Joseph de Roggenbach avait pris la fuite. Le peuple réserva un accueil chaleureux aux troupes françaises. La lettre du citoyen *Lespomarède* de Delle, écrite à Delémont le 30 avril, en témoigne. D'abord hésitants, les villageois se précipitèrent bientôt dans les bras des soldats. On se mettait à genoux pour avoir la cocarde tricolore. «A la somité des défilés qui commande toutes les gorges, appelée les Granges des Rangiers, les habitants de Porrentruy y sont arrivés aussitôt que nous suivi d'un convoi de pain, de viande, de vin et de bière» (AAEB, RR31). Le récit de Lespomarède, président du club de Delle, peut paraître idéalisé. Mais si l'on tient compte du harcèlement des patriotes par la Cour de Porrentruy, de la terreur de baïonnettes autrichiennes, il ne l'est plus.

9. LE COUP DE L'ASCENSION (17 MAI 1792)

Il était évident que sans l'aide des volontaires français et la solidarité révolutionnaire transfrontalière, face à l'appareil répressif mis en place par la Cour, les patriotes de l'Evêché n'avaient aucune chance.

Le «*Projet d'un plan pour rétablir l'ordre*» établi par Fidèle Ignace Joseph Scheppelin, conseiller aulique et procureur général, selon des principes gouvernementaux louis-quatorziens, et appuyé par la bourgeoisie de la Cour de Porrentruy et Delémont, dévouée corps et âme à l'ancien régime (les Scheppelin, les Raspieler, les Billieux, les Nizole, les Migy, les Bajol, les Moreau, les Jobin, etc.), ce projet a quelque chose de machiavélique. Pour la fine fleur de cette société, le maintien de l'ordre ancien devait garantir l'aisance acquise.

Aux idées nouvelles partagées par les artisans des corps de métier et quelques notaires de bailliage (Pacifique Laville, Etienne Laissue, J.-B. Buthod) la Cour

opposait une main de fer: le serment prêté au souverain, l'obéissance absolue, le harcèlement judiciaire, la prison, l'écrasement, les baïonnettes autrichiennes. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette répression impitoyable n'a pas été le fait du prince-évêque Joseph de Roggenbach, vieillard décrépît et bon, mais bien de cette bourgeoisie de Cour. Malgré sa réelle intelligence et sa culture, elle n'a manifesté aucune ouverture d'esprit en direction du peuple, aucun effort de compréhension.

Isolés, privés de chefs puisqu'ils avaient choisi l'exil (Rengguer, Buthod, Laville, Laissue, etc.), les patriotes lancèrent des coups de main pour mettre la Cour sur le qui-vive. Cette tactique était aléatoire et pleine de risque. Joseph-Antoine Rengguer n'y souscrivait pas. N'oublions pas qu'il y avait cinq à six cents soldats de l'Empire en Ajoie, ceux que le peuple appelait «Kaiserlicks». La peur des baïonnettes et le harcèlement judiciaire paralysaient le peuple. Les patriotes réfugiés de l'autre côté de la frontière française (à Delle, Belfort, aux Plains dans le Clos-du-Doubs français) conduits par Joseph Chaney d'Estavayer, membre du *Club des patriotes suisses* de Paris et officier de la garde nationale, préparèrent une attaque contre le château de Porrentruy et les troupes autrichiennes. L'attaque devait se donner de plusieurs côtés, à partir du bois de Montaignre à la source du Creugenat, et de Boncourt, avec l'appui hypothétique de troupes françaises. C'était le 30 mai 1791. Tout échoua lamentablement, faute d'organisation, d'encadrement et de chefs. Pas de troupes françaises, pas de soulèvement populaire.

Quinze jours après, Joseph Chaney, assisté de Nicolas Brahier du Chaufour, d'Etienne Laissue de Courgenay, de patriotes français et d'autres Ajoulots exilés, fit une deuxième tentative à partir de Goumois. On prépara l'expédition aux Plains et à Fessevillers. Il s'agissait, ni plus ni moins, d'enlever le bailli de Saignelégier, de Kempff. Nouvel échec, dérisoire.

Et voilà que Joseph-Antoine Rengguer, qui n'approuvait ce genre d'opération qu'à la condition qu'on réussisse, s'y lance une année plus tard. C'est ce que j'appellerai le coup de l'Ascension, le 17 mai 1792.

Depuis la fuite du prince-évêque Joseph de Roggenbach, le 27 avril 1792, à l'arrivée des troupes françaises placées sous les ordres du commandant en chef des armées du Haut-Rhin, *Adam-Philippe de Custine*, le château de Porrentruy était occupé par une Régence que présidait le grand architecte *Pierre-François Paris*. Le général Pierre-Joseph de Ferrière, de Bavilliers près de Belfort, assurait la garde des gorges et passages de l'Evêché, conformément aux dispositions du traité conclu entre l'Evêché et la France en 1780. Cet officier d'ancien régime, modérément révolutionnaire, s'en tenait strictement à la tâche définie à l'article 3 du traité: la garde des gorges et passages. Pas question de s'immiscer dans les affaires intérieures de la principauté. Par son attitude légaliste absolue et sa modération, le général de Ferrière a réconcilié les administrateurs delémontains de la Régence (Moreau, Pallain, Brodhag) et les bourgeois avec les idées nouvelles. Il n'a cessé, par exemple,

d'inviter Joseph de Roggenbach à revenir à Porrentruy. Et c'est là précisément ce qui a décidé Joseph-Antoine Rengguer, revenu à Porrentruy le 4 mai 1792, avec d'anciens députés des communautés, à attaquer le château.

Il fallait éviter à tout prix le retour du prince-évêque à Porrentruy, au besoin en saccageant les appartements de la Résidence. Sans doute, prendre la « Bastille » bruntrutaine pouvait avoir une portée symbolique et spectaculaire. Cette explication pourtant ne me satisfait pas. Le noir dessein de Joseph-Antoine Rengguer a d'ailleurs été dénoncé au *Conseil intime* et figure au *Protocole des conférences* de celui-ci. L'attaque du château de Porrentruy, le 17 mai 1792, jour de l'Ascension, est une vraie page d'anthologie révolutionnaire. On en a plusieurs récits qui se recoupent : celui de Pierre-François Paris, qui présidait le Conseil de régence et se trouvait au château ; celui de Joseph Raspieler, le prévôt, de l'avocat Scheppelin, l'aîné, fils du procureur général ; de François-Joseph Guélat, l'auteur du Journal, etc.

Celui de Joseph-Antoine Rengguer fait exception. Sa version n'est pas du tout celle des officiers de Son Altesse. Si on l'en croit, il s'est présenté au château en sa qualité de *syndic des Etats de l'Evêché pour y tenir séance des Etats avec les représentants du peuple* — entendez les vingt-quatre revenus d'exil. Je rappelle qu'il n'a cessé de considérer l'assemblée ouverte par le prince-évêque, le 16 mai 1791, comme inconstitutionnelle, illégale et nulle, puisqu'elle a eu lieu à l'ombre des baïonnettes autrichiennes et que les patriotes en étaient exclus. Au château, la garde accueillit Rengguer de façon barbare, faisant couler le sang des patriotes innocents, affirme-t-il.

Tout autre, le récit de François-Joseph Guélat. Il a le souffle d'une guerre des paysans :

Evénement du 17 mai

« Tout à coup, on vint crier qu'une troupe de brigands s'approchaient de la ville et qu'il en fallait fermer les portes. Peu après, on vit entrer une voiture, dans laquelle était assis le conseiller Rengguer avec les fugitifs Crétin, Laville et Laissue ; après vint un char-à-bancs chargé de fugitifs ayant quelques fusils ; autour de la voiture et après était une foule de paysans portant des tricots et trois ou quatre piques sur leurs épaules. Ils passèrent librement au travers de la ville, dès la porte de Saint-Germain par la porte de Courtedoux, en criant : « Vive la nation ! » Cette troupe marcha ainsi jusqu'à la grande porte du château, qui se trouva fermée comme il était de coutume à cause du brigandage. Quelques-uns demandèrent qu'on ouvre et menacèrent en cas de refus.

On leur répondit du dedans que si on l'ouvrait, ce serait pour les recevoir à coups de canon chargé à mitraille ; et pour leur faire connaître qu'on était disposé à cela, on fit avancer deux pièces de canon, effectivement chargées, près de la porte.

Le bruit des roues fit retirer la voiture et ceux qui l'accompagnaient dans la hauteur, à quatre-vingts pas de la porte, près du magasin à bois, où il y en avait environ quinze cents toises d'entassé. Un peu après, la sentinelle, qui était toujours au haut de la tour, avertit qu'il y avait du feu dans le magasin à bois. Pour lors, les chasseurs se présentèrent les premiers. Un d'eux, nommé Vuille¹, s'étant mis en joue pour tirer dans la voiture, reçut un coup de fusil d'un paysan, qui était caché derrière des planches, si adroitement au cœur qu'il tomba raide mort sur la place. Les gens de la cour, qui étaient accourus au feu avec leurs armes, tirent sur ceux qu'ils trouvaient, sans distinction de personne. Les nommés Conrad Biétry, maréchal ferrant, de Bonfol, et le maréchal de Cornol restèrent sur le carreau; Jacques Biétry, charron de Fregécourt, fut percé au bas-ventre d'une balle, dont il mourut le lendemain, à l'hôpital. Le canon, poussé près du magasin, fut lâché à terre pour accélérer la fuite de la foule qui se sauvait contre la forêt, en sorte que personne n'en fut blessé.» (*Journal de François-Joseph Guélat, 1791-1802, p. 47 et 48.*)

Cet assaut sanglant contre le château ébranla si fortement Pierre-François Paris, président de la Régence, qu'il perdit pied. Car on parlait d'un nouvel assaut des Limousins stationnés à Saint-Ursanne: «Il est aisé de sentir, écrit-il au Prince, que nous ne pouvons plus être ici d'aucune utilité! Deux de nos Messieurs m'ont confié qu'ils allaient se cacher où ils pourraient. (...) Je me ferai égorger sans aucune utilité pour le bien de la chose, ainsi il est plus prudent de m'évader vers la pointe du jour.» Et il partit sans rien dire pour Vaclusottes près de Saint-Hippolyte, remarque François-Joseph Guélat, qui ajoute encore que son mémoire justificatif adressé au Prince «n'a pas paru satisfaisant».

Il faut souligner le fait étonnant et presque paradoxal que les troupes françaises n'ont apporté aucun appui à Rengguer ni à la garnison du château. Le général de Ferrière, stationné à Delémont, s'en est tenu à la garde des gorges et passages de l'Evêché, bien que des rapports confidentiels l'aient présenté à Son Altesse comme «un homme entier et perfide» persuasif, mielleux et ambitieux, vendu à la cause de Rengguer, un homme à éliminer. Le fait est là: le général de Ferrière n'a pas bougé.

10. L'ASSEMBLÉE DE LA RÉPUBLIQUE DE LA RAURACIE

J'en viens à l'*Assemblée nationale de la République de la Rauracie*. Ici encore, il n'est pas facile de saisir le fil des intrigues. L'assemblée a été convoquée par une *Proclamation* du duc de Biron, datée du 9 décembre 1792. Ancien membre des Etats généraux passé à la Révolution, cet aristocrate était devenu commandant en chef des armées du Rhin. Incontestablement, il y a dans cette proclamation, des idées

¹ Originaire d'Epauvillers.

reprises directement de Joseph-Antoine Rengguer. Une *Relation* anonyme des événements de l'époque parle de «pauvre» proclamation et l'attribue à Jean-Baptiste Gobel.

Mise à part la violence révolutionnaire qui a marqué les séances de *l'Assemblée nationale de la République de la Rauracie*, quelle a été la matière de ses travaux? Disons d'abord que les délibérations ont été dominées par l'autorité et la crainte qu'inspirait le triumvirat *Demars - Rengguer - Gobel*.

Le général Demars a joué un rôle capital; il a été au cœur des événements. Quand on tient ses lettres, on a peine à croire que cette écriture régulière, tranquille, presque féminine, cachait un jacobin violent et déterminé. Leurs Excellences de Berne en communiquèrent le signalement au prince-évêque. (Voir ci-contre.)

Jean-Baptiste Gobel, d'origine alsacienne, official du diocèse de Bâle, suffragant de l'évêque, devint représentant du clergé de Haute-Alsace aux Etats généraux, à Versailles. C'était un homme d'une haute culture, ambitieux, dépensier; parlant avec distinction le français, l'allemand, l'italien, le latin. Le pasteur Frêne, de Tavannes, en visite à la Cour, signale la distinction de Gobel.

Joseph-Antoine Rengguer était un juriste, conseiller aulique, secrétaire du Conseil intime du prince-évêque. Il rappelle beaucoup J.-G. Bruat, avocat, le véritable chef de la révolte de 1730. Comme lui, il s'exprimait en français, en allemand, en patois du pays.

Il y a dans les écrits de Rengguer une rigueur qui frappe; de la froideur et de l'agressivité dans l'écriture. C'était assurément, comme J.-G. Bruat, un tribun. Certains rapports d'archives en font une créature démoniaque.

Les séances de la République rauracienne ont quelque chose d'épique, de populaire et de désordonné. Il s'agissait de construire un Etat, à partir des idées nouvelles. L'absence d'usages parlementaires a ouvert la voie à une âpreté verbale inévitable.

La première séance eut lieu à l'Hôtel des Halles, à Porrentruy, le 17 décembre 1792, conformément à la Déclaration du général Biron, chef de l'armée du Rhin, à Strasbourg. Il y avait 140 députés.

Cette proclamation est adressée «aux citoyens de l'Evêché de Bâle, *faisant partie de l'Empire d'Allemagne*». Une lecture attentive des dossiers d'archives révèle que les attaques contre le prince-évêque contenues dans cette proclamation sont sorties directement du cerveau et de la plume de Rengguer. Il faut distinguer deux périodes dans cette épopée de l'Assemblée de la République de la Rauracie:

— L'une va de la première séance du 17 décembre 1792 à la communication tardive — le 8 janvier 1793 — d'un décret de la Convention, qui annulait toutes les décisions prises par l'Assemblée nationale de la Rauracie.

— La seconde période va du 18 janvier 1793 à l'annexion à la France, le 21 mars 1793, sous la forme de département du Mont-Terrible.

237

Signalement

Un Artilleur chargé par le Sieur d'Herremann de
pêcher l'insurrection en Allemagne et de semer la Rébellion
dans les Troupes des Princes d'Empire, le quel est parti
le trois de Janvier de la destination, pour recueillir cet Objet.
son Nom est Demars; Il est âgé de 45. à 50. ans
ayant servi dans le Régiment de Landichere duquel il
a été chassé, ainsi que d'Obernheim en Alsace, lieu de sa
Residence, aujourd'hui Lieut. Colonel d'un Bataillon de
volontaires Nationaux, taille d'environ cinq pieds deux
pouces, gros, trappe, le nez un peu rond, Cheveux et
Moyens fauves coupés à la Jacobine, visage assez
gros et un peu long, le teint blême, le nez gros et un
peu long, les yeux gris bleueâtres et assez vifs, les
lèvres et les joues, les Cuires et les Jambes Cou-
tes et très arqués, ayant beaucoup de fermeté, ne man-
quant point d'esprit, hardi, scelerat, la Demande d'un
Baudet, portait avec action et écumant dans le dis-
cours, porteur d'une Croix de S^t. Louis gagnée sur
le quel de feraille à Paris.

Ce monstre est copulé des propagandistes de Stras-
bourg et de Landau, Il est accompagné de sa femme
laquelle est une grande suivante de Cabard, très grosse,
âgée d'environ trentaine d'années, les Cheveux blancs et
jeunes.

La «*République libre et indépendante de la Rauracie*» eut une existence bien courte, trois mois et demi, pendant lesquels des faits dérisoires alternaient avec des choses émouvantes trop peu connues. Cette brièveté n'enlève rien à la valeur des idées exprimées, même tumultueusement, dans les délibérations. Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy conservent tous les *Bulletins de l'Assemblée*, et de nombreux procès-verbaux.

C'est le général *Demars* qui ouvrit l'assemblée «par un discours qui fut couvert d'applaudissements». Il lut ensuite le procès-verbal de la séance tenue par Joseph-Antoine Rengguer et ses partisans, au château, le 27 novembre 1792. Il s'agissait de mettre en évidence «les députés de la portion des citoyens qui ont fait les premières démarches et déjà solennellement proclamé le règne de la Liberté au lieu de Boncourt, et de suite aux Piquerez et à Bellefont, territoire du Noirmont». Certains voient le commencement de la République rauracienne dans cette séance du 27 novembre, au château de Porrentruy.

Le général *Demars* insista pour qu'aucun Français ne soit admis aux opérations de l'Assemblée et il enjoignit au citoyen Jacques Voisard, Français, de quitter la salle.

La présidence d'honneur échut au plus vieux député, *Louis-François-Zéphirin Copin*, curé au Noirmont. Un vieil homme, un vieux révolutionnaire. C'était la grande figure des Franches-Montagnes². L'assemblée confia ensuite la présidence active à Joseph-Antoine Rengguer. Selon le rituel habituel, les travaux commencèrent par la vérification des procurations. Il y eut du tumulte et une première scission. J'ai pris plaisir à parcourir la liste des députés. Elle contient les noms jurasiens les plus authentiques. Vous la trouverez plus loin.

Il y eut du tumulte à propos des «députés anciens» — les vingt-quatre de Boncourt, «la queue de Rengguer», incorporés sans autre à l'Assemblée. Mais attention Ajoulots! vous risquez d'y trouver un ancêtre.

On proposa même de les exclure, ce qui provoqua la première scission et l'apparition de clans. Avec sa fougue de tribun, Rengguer s'élança à la tribune pour les défendre, après quoi, il quitta froidement l'assemblée avec la quasi totalité des députés (sauf deux ou trois) et se retira au château. Là-haut, dans la salle où il avait rassemblé les siens le 27 novembre, on tint «une nouvelle séance de l'assemblée».

Heureusement, le lendemain, tout rentra dans l'ordre. Parfois, pendant les séances, on entendait le bruit du canon. Progressivement, l'Assemblée s'organisa. On mit à la façade de l'Hôtel des Halles une grande inscription :

«*Assemblée nationale*».

² Il était aussi médecin, herboriste, soignait des malades mentaux qu'il hébergeait dans sa cure. Peut-être en rapport avec le docteur Daniel Gagnebin de La Ferrière, spécialisé dans les maladies mentales. Ce qui me déplait en lui, c'est la hargne qu'il nourrissait contre l'abbaye de Bellelay, sentiment que partageait d'ailleurs Rengguer.



Sceau de la République rauracienne (Musée jurassien, Delémont).

La police à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment fut confiée à Germain Lémane, perruquier, député de Roche d'Or, frère de l'abbé. Le 21 décembre 1792, l'Assemblée décréta quelques grands principes :

- la liberté d'opinion ;
- l'inviolabilité des représentants du peuple dans le sein de l'Assemblée ;
- la protection des propriétés dans toute l'étendue de la République.

L'absence du prince-évêque, l'inexpérience gouvernementale du Conseil de régence, la présence des troupes françaises, tout ça avait augmenté la confusion et créé une sorte de vide institutionnel, de sorte que *l'Assemblée de la République de la Rauracie* sera de fait le pouvoir constituant et le pouvoir constitué du pays. Provisoirement, ses décrets prendront force de loi. Au fil des séances et des motions, elle décréta pêle-mêle une foule d'objets tels que :

- la suppression de toutes les armoiries comme étant « un monument enfanté par l'orgueil » ;
- le port obligatoire de la cocarde aux trois couleurs par les citoyens, — à l'unanimité ;
- la confiscation des biens des personnes arrêtées ;
- l'arrestation de Bennot, de Delémont, qui avait proféré des injures contre la proclamation du général Biron. Il fut arrêté, ainsi que quatre chanoines d'Arlesheim qui se trouvaient au château de Porrentruy.
- Il ne serait porté aucune atteinte à la religion catholique ;
- la destitution du prince-évêque ne portait point sur sa qualité d'évêque du diocèse de Bâle ;
- les représentants du peuple arboreront une médaille d'argent faite « à leurs frais et gravée d'après le modèle qui sera fourni et approuvé par l'assemblée » ;
- on offrirait à la France « une légion Rauraque » chargée de défendre les gorges et défilés du pays.

L'Assemblée discuta la proposition d'un traité d'alliance avec la France, ce qui postulait naturellement l'existence d'un Etat rauraque indépendant. L'abbé Vermeille, curé de Courtedoux et député, protesta contre une telle idée, disant « que la Nation rauracienne n'était pas encore libre, que la souveraineté du peuple n'était par encore établie ». Ce fut un tollé ! Il fut chassé de l'Assemblée et obligé de lâcher son poste de député. Bref, tout ça donnait une première satisfaction affective au peuple, mais n'avait rien de bien constructif.

L'Assemblée dut bien en venir aux choses sérieuses. Les corps constitués de l'ancien régime ayant été supprimés, *il fallait reconstruire un Etat sur des bases nouvelles.*

On commença par la commune. Une « *Commission provisoire* » fut établie dans chacune, avec plus ou moins de succès. Comme les choses traînaient, une

commission de trois membres par bailliage fut chargée d'élaborer une « *Instruction* » (séance du 22 décembre 1792). D'autre part, l'*Assemblée nationale* était trop lourde pour élaborer une constitution. L'idée se fit jour de la réduire à cet effet en une *Convention nationale*. C'était une idée de Joseph-Antoine Rengguer. Aussitôt ses adversaires y virent un dessein obscur et crièrent à la dictature. Néanmoins, l'Assemblée lui confia la présidence de cette *Convention nationale* qui comptait 48 membres, alors qu'il n'en voulait pas. On l'y força.

Plusieurs comités furent constitués :

- un comité diplomatique et militaire ;
- un comité de finances, du commerce et de l'agriculture ;
- un comité de constitution et de législation ;
- un *comité de surveillance et de police*.

Pratiquement, tout un travail ingrat, énorme et nécessaire à la construction de l'Etat retomba sur les « *Commissions provisoires* » des communes et sur les *comités* qui furent accablés !

La tâche de la « Commission provisoire » de chaque commune dépassait ses possibilités. Elle devait entre autres :

- percevoir des dîmes en attendant que le comité de finances ait établi un règlement ;
- délivrer les *certificats de civisme* — ce qui n'était pas sans risque ;
- procéder à l'*estimation des biens-fonds* des ci-devant ;
- évaluer les *dégâts* dans les incendies ;
- établir le *rôle des citoyens* pour l'organisation militaire, etc.

Il y avait une opposition au sein de l'Assemblée. Il y en avait une autre, plus redoutable, qui puisait ses arguments au sein des *Sociétés populaires*, appelées tantôt Sociétés des amis de la Liberté, clubs, etc.

Elles correspondaient entre elles, et avec celles de France. Leurs lettres commencent toute par la formule « *Frères et amis!* », comme en 1730, où un lien secret liait déjà les membres de ces sociétés. Ces clubs n'étaient pas d'innocents rassemblements de joueurs de cartes : c'était des *séminaires* (au sens étymologique du terme), de *véritables écoles de civisme*. C'est là que s'élaboraient les arguments et l'esprit public. Certaines ont prêché dans le désert. Ecoutez ce que disent Louis Jourdain, président et Pierre Joseph Berberat (brebrat) de Lajoux, de la Société de Lajoux - Les Genevez : « C'est en gémissant que les associés patriotes de La Joux et Geneves vienne vous anonser le peu de progrès que les droits de l'homme ont produit ici, pansés y Brave François, le Nombre des deux commune ne ferons actuelment que onze vrais citoyens, le restant et tous gangrenés de superstitions Noir aristocratie et

même fanatique, encore une fois Brave français, que les députés à l'Assemblée Nationale soit pris dans la plus pure classe de citoyens, sans quoi point de lois sages» (AAEB-RR 31, Genève le 8^e Xbre 1792).

La société de Porrentruy paraissait régulièrement à la barre de l'Assemblée nationale, à l'Hôtel des Halles, pour y déposer des pétitions qu'elle y développait. Celle de Delémont, présidée par Helg, s'est occupée sérieusement des comptes des forges d'Undervelier. C'est devant elle que Simon, maire de ce village, dénonça les abus qui s'y commettaient.

À Paris, ces sociétés plaisaient aux libéraux modérés, parce qu'elles développaient l'individualisme. Les jacobins s'en méfiaient, y voyant une machine « contre le Pouvoir ».

Ce qui était vrai à Paris l'était aussi rigoureusement à Porrentruy. Ainsi, le général Demars, volant au secours de Rengguer qui y était violemment attaqué, a dissous la société populaire de Porrentruy, et l'a obligée à changer de statuts et d'esprit.

Bref, l'Assemblée nationale de la République de la Rauracie était en plein travail et en pleine fermentation quand le général Demars se présenta, avec le fameux décret de la Convention du 17 décembre 1792, qui annulait tous les travaux, toutes les décisions prises par l'Assemblée. Et l'on revint à la case départ: le vieux Louis-François-Zéphirin Copin reprit la présidence honorifique et on recommença.

Une question vient à l'esprit. Chez François-Joseph Guélat, les nouvelles de Paris mettent quatre à six jours pour parvenir à Porrentruy. *Le décret de la Convention a mis trois semaines*. De sorte que l'assemblée a délibéré sans en avoir connaissance. À la seconde vérification des pouvoirs, l'opposition tenta d'éliminer Rengguer et Copin. Le premier comme noble (Rengguer de la Lime), et l'abbé Copin comme membre du Chapitre de Salignon. De plus, Joseph-Antoine Rengguer était accusé de vols commis au château (meubles, vin, etc.) Il se justifia devant une commission nommée par l'Assemblée. Et il se retrouva à la Présidence.

Une chose me déplait profondément, à partir d'ici, chez J.-A. Rengguer qui était le seul homme d'État de l'Assemblée: il se permet de modifier les procès-verbaux rédigés par *L'Hoste* pendant que *Kauffmann*, secrétaire, était à Paris, en délégation avec *Germain Lémane*, député de Roche d'Or, et *Herzeis*, député de Boécourt-Séprais. Ils avaient la tâche d'expliquer à la Convention les difficultés que rencontrait l'Assemblée nationale de la Rauracie. C'était le 21 janvier 1792. Mais les Sociétés de Porrentruy, Delémont et Saint-Ursanne ne manquèrent pas une telle occasion.

Immédiatement, elles envoyèrent leur propre délégation à la Convention, qui arriva à Paris avant celle de l'Assemblée. Cette délégation était formée de *Bennot*, *Scheppelin* et *Béchaux*.

Ils furent reçus à la Convention. Des cris d'indignation contre les coupables retentirent dans la salle. Ils dénoncèrent Gobel, « commissaire du pouvoir exécutif

LE MARÉCHAL DE CAMP DEMARS

Au Peuple de la Rauracie , ci-devant Evêché de Bâle , fief d'Empire.

RAURAQUES,

Vous voulez fortement la liberté, vous paraissez même la désirer ardemment, mais la plupart de vous n'en ont encore qu'une idée vague & un sentiment confus. Vous idolâtrez son image, & n'en embrassez que le fantôme. La moitié des vrais principes de l'égalité ne vous sont pas connus, & de ceux qui sont parvenus à votre connoissance par le secours des François, les habiles en tirent des conséquences fausses qui tendent à pousser la multitude à la licence & les porter eux-mêmes au despotisme, inévitable effet de l'anarchie : cependant les nations vous regardent & la postérité vous attend. Rauragues ! ne trahissez pas les espérances du genre humain, & ne laissez pas avorter le bonheur qui est entre vos mains ; si vous êtes sages & prudents, & surtout si vous surveillez vous mêmes vos ennemis intérieurs, les François parmi vous se chargent d'en imposer à vos ennemis extérieurs. Etudiez donc avec attention le décret du 17 Décembre dernier de notre Convention nationale, surtout l'article V. dudit décret, qui est la base de la proclamation de la liberté, de ce jour ; & ce n'est qu'en la suivant exactement, que vous atteindrez à la hauteur de la plus belle destinée qui fut jamais réservée à aucun peuple. Loin de vous surtout les hommes qui n'ont que la suffisance de l'orgueil & le génie de la vanité,

parmi ceux-là la plus petite question, la plus chétive rivalité y absorbe l'éloquence & tue la raison.

J'invite surtout vos sociétés populaires à suivre ces principes, en leur disant qu'elles ne peuvent subsister qu'autant qu'elles y seront conformes, & qu'elles écarteront de leur sein les hommes qui, profanant à chaque phrase les noms sacrés d'Egalité, Liberté & République, cherchent à étouffer la vertu courageuse qui pourroit déconcerter leurs projets de désorganisation & de proscription. Dites surtout à ces lâches, que ce n'est pas pour supporter leur joug que les nations ont secoué les fers de leurs anciens despotes. Les rois & les tyrans sont détruits : qu'ils craignent d'être balayés à leur tour comme les dernières immondices de l'humanité.

J'invite à cet effet tous les bons citoyens Rauragues de m'aider de leurs lumières, & à me faire passer tous les renseignements qu'ils croiront leur être utiles, en les prévenant d'avance que je n'en ferai usage qu'autant qu'ils seront revêtus de tous les caractères de l'authenticité.

Porrentruy le 12 Janvier 1793, l'an I^{er} de la République françoise.

Le Maréchal de camp,

DEMARS.

Archives de l'ancien Evêché de Bâle, RR 31, p. 366. Une proclamation du Général Demars.

de la république française», Rengguer et Demars. Ils les accusèrent d'avoir machiné entre eux une République de Rauracie avant la représentation du peuple.

Gobel, évêque constitutionnel de Paris, avait précisément déjà été dénoncé la veille!

L'argumentation de *Bennot, Scheppelin et Béchaux* était simple et percutante: — Nous n'avons jamais eu *d'assemblée primaire* ni liberté d'émettre nos vœux.

Détail instructif: Scheppelin écrit dans une lettre qui fut lue à la Société de Delémont présidée par Helg: «Nous comptons enfin aller aux Jacobins, ou l'on doit puiser la force, parce qu'ils donnent le ton aux affaires.» (Lettre de Paris, ce 27 février 1793.) Déception, en revanche, de la délégation de l'Assemblée nationale de la Rauracie: elle ne fut pas reçue par la Convention, et ne rencontra qu'un commissaire. Cette délégation logeait à l'Evêché, chez Gobel. La Convention tira profit de la discorde: ce fut l'annexion pure et simple. Mais l'espérance rauracienne traversera l'Histoire. Elle a chanté en 1830, elle a chanté en 1947 et elle chante encore dans nos cœurs. Avec l'annexion à la France, entérinée par la Convention, le 21 mars 1793, le rêve d'indépendance était anéanti. Plus question dès lors d'élaborer une constitution particulière.

La révolution jacobine commençait en terre jurassienne. Dès ses premières séances, l'Administration du département du Mont-Terrible demanda deux choses: *la guillotine et le Sud de l'Evêché*.

La guillotine fit son apparition à Delémont et à Porrentruy. *Le Tribunal révolutionnaire* passait dans les villages avec une guillotine «obulante», dit joliment Nicolas Berbier, meunier à Courfaivre. Elle n'épargnait personne; Jean-Baptiste Gobel, évêque constitutionnel de Paris, y laissa sa tête en 1794.

Le temps était aux réquisitions, à la conscription, aux proscriptions, à la déchristianisation, à la souffrance.

Dans le département du Mont-Terrible, trois ans après pourtant, va éclore une fleur: *l'Ecole centrale* du département, inaugurée à Porrentruy en 1796.

Ses maîtres remarquables: Gressot, Denier, De la Noue (qui avait été le maître de Robespierre), le sculpteur Dupaty, le peintre Bandinelli préparèrent cette élite libérale de 1830 et les savants qui ont illustré le Jura au XIX^e siècle. Je pense à Fr.-Joseph Vautrey, Jules Thurmann, Amand Gressly, à Xavier Stockmar, Auguste Quiquerez, à Xavier Péquignot et à beaucoup d'autres.

Lentement, la lumière succédera à la nuit.

Victor Erard

Noms des Députés des 4 ci-devant Bailliages de la Rauracie, assemblés à Pourrentruy le 17 décembre, en suite de la Proclamation du Général Biron.

Ajoÿe

Guelat de Pourrentruy
Jean Baptiste Vallat de Buix
Joseph Antoine Rengguer
de Pourrentruy
Etienne Laissue de Courgenay
Henri Jos. Frossard de Montvoye
Pierre Jos. André de Pleujouse
Pierre Jos. Jolissaint de Réclere
Joseph Wletie de Bernevésin
Pierre François Lorient de Charmoille
François Vallat de Damphereux
Antoine Desbœufs de Courtedoux
Pierre Jos. Faivre de Courtemaîche
François Montavon de Fregiecourt
Denis Comment d'Alle
Pierre Jos. Mercey d'Asuelle
Jean Brahi de Cœuve
Bernard Quiquerez de Grandfontaine
Germain Saunier de Danvant
Pierre Antoine Pape de Lugnier
Louis Jubin de Grandfontaine
Jean Pierre Coinson de Danvant
Je[an] Riat de Chevenay
Henri Crelier de Bure
J. George Bechir de Mormont
J. Beuret de Fahy
Joseph Œuvray de Bressaucourt
J. Pierre Caillet d'Alle
J. Pierre Ducrein de Fahy
Pierre François Quelain de Rochedor
D. Antoine Preter de Boncourt
Ursanne Lachat de Cornol
Pierre Joseph Varré de Courgenay
Nicolas Theuvenat de Courtemautruy
Nicolas Marquis de Villard sur
Fontenois

Jos. Corbat de Vendelincourt
Jacques Christ de Vendelincourt
Joseph Terrier de Montigné
Joseph Mettil de Fregiecourt
Etienne Mercier de Charmoille
Ignace Guinans de Courchavon
Pacifique Laville de Chevenay
Germain Lémann de Pourrentruy
P[ier]re Berbier de Charmoille
Jacques Chappuis de Bonfol
Je[an] Gainon de Raucourt
Louis Jolissaint de Réclere
P[ier]r[e] Joseph Frotté de Miecourt
P[ier]r[e] Jos. Brody de Chevenay
Jacques Collon de Pourrentruy
Jos. Jollat de Pourrentruy
P[ier]r[e] Jos. Vermeille,
curé de Courtedoux
Erhard de Fontenois

Vallée de Délémont

Baptiste Mertenat de Soyer
François Tieche de Movelier
Fr. Echemann de Glovelier
Henry Cerf de Saucy
P[ier]r[e] Friche de Vique
Ignace Barrot de Corcelon
Joseph Kubler de Seu
P[ier]r[e] Jos. Domont de Souce
Pierre Charmilliot de Recolaine
J. Baptiste Juillerat de Rebeuvelier
François Farine de Borignon
J. Baptiste Humert des Genevés

Urs. Joray de Pleigne
 Léonard Chièvre de Mettenberg
 P[ier]r[e] Citterlé de Courfaivre
 Jos. Greppin de Develier
 P[ier]r[e] Jos. L'Echene de Berlincourt
 George Voyame de Bassecourt
 Nicolas Bendit de la Joux
 Joseph Fleury de Verme
 Jos. Montavon de Montavon
 Piera Broquet d'Anvelier
 George Charle de Rebeuvelier
 Nicolas Bourquain de Courtetelle
 P[ier]r[e] Berdat de Courroux
 François Hertzeis de Sesprais
 Jos. Helg de Délémont
 Jos. Koller de Monsevelier

Montagne et Prevoté de St-Ursanne

Jean Baptiste Marchand de St-Ursanne
 Ferdinand Chapatte du Noirmont
 Ignace Piquerez des Piquerez
 J. Baptiste Pope de Soubey
 Ignace Cuenin des Piquerez
 Nicolas Brahie du Chauffour
 P[ier]r[e] Jos. Donzé des Breuleux
 J. Baptiste Frossard des Pomerats
 L.F.Z. Copin du Noirmont
 J.P. Surdez du Peu Chapatte
 François Jos. Froidevaux de Muriaux
 Etienne Huelmann de Froidevaux
 Ignace Frossard de la Motte
 Nicolas Mettez de Seignez et Monat
 François Ignace Jeannerat
 de Montenaux
 J. Baptiste Huelmann de Ravine
 Jos. Choffat de Chervillard
 J. Baptiste Guedat d'Ocourt
 et Montauban [Monturban]
 François Alexis Frossard d'Ocourt
 Joseph Faivet de Seleute

Béchaux de Pourr[entry],
 député d'Epauvillers
 Augustin Simonin des Piquerez
 P[ier]r[e] Jos. Williard
 de Montfavergier
 Fr. Jos. Lachat de Peu Sergent
 P[ier]r[e] Jos. Noirgeant de Ceusais
 Jos. Chevilliat de Monmelon
 P[ier]r[e] Jos. Terriat de St Brais
 Jos. Girardin d'Utremont
 Etienne Jos. Rebetez du Bois Petez
 [Rebetez]
 P[ier]r[e] Jos. Jeannerat de Malnuit
 P[ier]r[e] Jos. Vermeille du Bémont
 J. Baptiste Meusy de Seigneleger
 Etienne Frossard des Enfers
 Augustin Boillat des Breuleux
 P[ier]r[e] Baptiste Catin de Goumois
 P[ier]r[e] Jos. Mercier
 de Vaudemaivre
 J. Nicolas Faivre de Monfaucon
 J. Baptiste Dubois de Cerneviller
 J.P. Bourquard des Bois
 J.P. Mart. Guedat des Bois
 Jacques Folletete de Noirmont
 Jeaniade Piquerez des Piquerez

Bailliages allemands

George Valter de Roggenburg
 Nicolas Spiesse d'Etterschwiler
 (Ces deux sont du Bailliage
 de Délémont)
 Joseph Anckli de Liesperg
 Jean Vetter de la Ville de Lauffon
 Jean Niera du faux bourg
 de Lauffon
 François Oser d'Enslingen
 Jean Oser de Brislach
 Jean Bucher de Blauen
 Joseph Schmidlin de Vallen

Urs Karer de Röschenz
Jean Jermann de Dittingen
Jean Kaiser de Grellingen
Joseph Hoffner de Tuggingen
Leonard Frichy de Zwingen
Jean George Nebel d'Äsche
Jean Feigewinter de Reinach
Joseph Hoffmeyer de Pfeffingen
Philippe War d'Arlesheim
Jean Gutzviller de Terviller
Frédérich Schaub d'Ettingen
Marx Höring d'Oberviller
Jean Gürtler d'Allschwiler
Conrad Imber de la Bourgue
Jean Simon de Schönenbuch
Martin Biri de Blauen, Interprete

Sécretaires de l'assemblée

Kauffmann
Beck
L'hoste
Khunn
Ertet (Ertel)
Buthod
Elsesser
Raguel fils
Moser
Prudat, Arnold, J. Baptiste Huelmann

Trésorier de la Rauracie

Joseph Joliat

Archiviste

Moser

Huissiers de l'assemblée

Piegai de Pourrentruy
Teuvenat de Courtemautruy
Frederic Nebel d'Äech
J. Pierre Guenat de Courgenay

Directeur des Sels

Béchaux fils, avoué

Messagers de la Chancellerie

François Eglin de Courtedoux
Lotz le vieux de Pourrentruy

Concierges

Joseph Cuenat,
Concierge des Halles
Denis Bataillard,
Concierge de l'Assemblée

Cote d'archives: Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), RR 30,
p. 1235-1237.

Transcription: C. Fournier, 12.01.1990

